

Conditions de retour au Japon des résidents étrangers
(actualisées le 30 octobre 2020)

A compter du 1^{er} novembre 2020, les résidents étrangers retournant au Japon ne seront plus soumis à l'obligation d'être en possession de la « letter of confirmation of submitting required documentation for re-entry into Japan ».

Ils devront toutefois être munis de leur passeport valide, de leur « residency card » valide, d'un « re-entry » permit valide et d'une attestation de teste virologique (CT-PCR/ CLEIA)* négatif effectué dans les 72 heures précédant le vol.

Les autorités japonaises ont décidé d'autoriser, sous conditions, le retour des résidents étrangers bloqués hors du Japon suite à la fermeture des frontières nationales liée à la pandémie de COVID-19.

Au moment de l'entrée au Japon, les résidents concernés devront présenter, en complément de leur passeport et leur carte de résidence, l'original de la « letter of confirmation of submitting required documentation for re-entry into Japan » (再入国関連書類提出確認書) certifiée par nos services ainsi qu'une attestation de teste virologique (CT-PCR/CLEIA)* négatif effectué dans les **72 heures précédant le vol**.

* Attention : le modèle d'attestation édité par le Ministère japonais de la Santé doit être utilisé. Le modèle est disponible [ici](#).

➤ Conditions

- (1) Etre titulaire d'une carte de résidence (在留カード) et d'une autorisation de retour (再入国許可／みなし再入国許可) valides.
- (2) Avoir quitté le Japon au plus tard **le 31 août 2020**

* Les résidents souhaitant quitter le Japon à compter du **1^{er} septembre 2020** sont priés de contacter [l'Immigration japonaise](#) **avant de quitter le territoire nippon**.

➤ Réception des demandes

Où ? Ambassade du Japon, Boulevard Martin Luther King Dakar

<https://www.sn.emb-japan.go.jp/files/000454840.pdf>

Quand ? Du lundi au vendredi (sauf jours de fermeture).

A quelle heure ? 8:30-12:30

Comment ? Sans rendez-vous

Qui ? Le demandeur en personne

➤ Documents à présenter

- (1) Passeport du titulaire (original + copie de la page d'identité)
- (2) Copie recto-verso de la « disembarkation card for reentrant » (再入国出国記録) comportant le tampon « Out of the contry on a special reentry permit » (みなし再入国許可) ou copie d'un « re-entry permit » (再入国許可) valide
- (3) Copie de la page du passeport où se trouve le dernier tampon de sortie du Japon
- (4) Carte de résidence dit « Residence card » (在留カード) (original + copie)
- (5) L' « application form for letter of confirmation of submitting required documentation for re-entry into Japan »

➤ Délai, frais et retrait

Délai : Variable, Il nous est impossible à l'heure actuelle de vous communiquer un délai où vous donner une quelconque idée.

Frais : Aucun

Retrait :

Qui ? : Le demandeur en personne

Où ? : A nos guichets uniquement (envoi par courrier impossible)

Quand ? : Du lundi au vendredi 8:30-12:30, 14:00-16:30 (sauf jours de fermeture exceptionnelle)